

Mr Laurent Lecoeuvre
Directeur des Ressources Humaines
EasyJet Airline
Bât 1200 Terminal 2B
BP 34079 Tremblay en France
95716 Roissy CDG Cedex

Objet : NAO

Roissy, le 9 novembre 2011

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2012, dont vous avez annoncé l'ouverture au 04 novembre 2011, je vous prie de prendre connaissance des demandes présentées par notre organisation syndicale :

1. Création d'une grille de salaires incluant une notion d'ancienneté ou création d'un échelon supplémentaire, au même titre que les PNT (FO/SFO), par grade PNC (HOT/STW hautement qualifié, C/C hautement qualifié, CCLT-Instructeur- hautement qualifié) avec un salaire de base plus élevé (5%), après 5 ans dans le même poste, primes de vol alignées sur le grade existant.
2. Création d'un salaire de base CCLT (Instructeurs) plus élevé (8%) que le salaire de base CM (chef de cabine), avec maintien des primes de secteur à la valeur CM. Concernant les primes d'instruction, déjà existantes, le montant serait discuté selon le montant du nouveau salaire de base.
3. Maintien du *Staff Travel* (GP) lors de la fin d'activité après 10 ans de service. (PNC+1 ayant droit)
4. Transformation du "Christmas Bonus" en plan d'intéressement, par voie de négociations conventionnelles.
5. Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour l'obtention d'une participation aux résultats France.
6. Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour ouverture des droits au 1% logement.
7. Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour ouvrir l'accès aux CIF, DIF.
8. Revalorisation du *nightstop allowance* (prime de découcher) basé sur l'inflation 37€-->40€.
9. Revalorisation de la prime de repas à 105€/mois (actuel 100€).
10. Revalorisation de la prime d'entretien uniforme de 20€ à 21€.
11. Création d'une prime de souliers de 100€/an.
12. Création de prime de montée au terrain de 5€/jour d'activité (hors nightstop pour lequel seul le jour 1 est concerné).
13. Création d'une prime de stage à 1 OFC8/jour de stage ou OFC4 selon la durée de la journée.
14. Création d'une prime de téléphone mobile de 10€/mois.
15. Prévoyance décès PNC en mission : Prise en charge par easyJet d'une assurance décès en mission pour tous les PNC (PE y compris).
16. Abandon définitif de la programmation d'ASBY (réserve aéroport) de moins de 4 heures.
17. Paiement d'1 nominal sector garanti en cas d'ASBY (réserve aéroport) de moins de 4 heures provoqué suite à un incident d'exploitation en cours de rotation.

18. Création de la prime de tronçon "*extra long sector*".
19. Création et prise en charge par easyJet d'une partie d'un contrat assurance mutuelle santé de groupe (obligatoire) pour les PNC titulaires (CDI).
20. Indemnisation en cas d'incident d'exploitation majeure, mobilisant le PNC avec pax à bord, dès la 3 h au sol par 1 nominal sector.

21. Augmentation des salaires à dater du 01/01/2012 à effet rétroactif suivant la date de fin des NAO:

- FA *probationnary* (PE): NIL.(aucune demande)
- FA : +3% sur basic et +3,5% sur nominal.
- FA : dès le 1er jour de la 6è année dans le poste, nouveau salaire de base à créer, primes de secteur idem FA.
- CM *probationnary* (PE) : NIL.(aucune demande)
- CM : +4% sur basic et 5% sur *nominal*.
- CM : dès le 1er jour de la 6è année dans le poste, nouveau salaire de base à créer, primes de secteur idem CM.
- CCLT (voir point 2)

Je vous confirme également que je serai assisté par M. Olivier Martinez lors des réunions que vous convoquerez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, à l'expression de mes sentiments respectueux,

Laurent Nicolas
Délégué syndical SNPNC